

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 05-462-1935 portant approbation et publication de l'arrangement franco-allemand relatif au règlement des créances commerciales franco-sarroises et germano-sarroises.

n° 05-462-1935

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 mai 1935

Numéro JO
n° 462 du 31/05/1935

Date du numéro
31 mai 1935

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 31 janvier 1935 relatif aux correspondances-avion insuffisamment affranchies dans le régime intérieur et les relations franco-coloniales ; inséré au Journal officiel de la République française du 2 février 1935

Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 1098, du 13 avril 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Cote française des Somalis le décret du 31 janvier 1935 susvisé relatif aux correspondances-avion insuffisamment affranchies dans le régime intérieur et les relations franco-coloniales.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué par tout où besoin sera.

M. DE COPPET.